

## Appel à projets Institut Hospitalo-Universitaire – FAQ

Ce document regroupe les principales réponses apportées par et en accord avec les tutelles du programme **Institut Hospitalo-Universitaire** aux questions des déposants qui ont été posées depuis l'ouverture de cet appel à projets.

### Questions administratives et financières :

#### Comment faire apparaître les recettes et dépenses de l'IHU ?

Les recettes et leur origine sont à renseigner dans le chapitre « Plan de développement » du Document scientifique. L'affectation des dépenses de l'IHU est à renseigner dans le document financier, onglet « Etablissement coordinateur », en précisant celles qui font l'objet d'une demande d'aide (aide demandée) et celles qui seront honorées grâce aux autres sources de financement de l'IHU (apport). En cas d'achat d'un équipement grâce à différentes sources de financement, ajuster les montants grâce au pourcentage d'utilisation.

Exemple : un équipement de 100 000 € est acheté avec trois sources de financement différentes : 30 000 € apportés par un partenaire Fondateur (Part2), 20 000 € provenant des recettes de l'IHU (apport) et 50 000 € d'aide par le PIA3 IHU2 (aide demandée). Dans ce cas, l'annexe financière devra être complétée ainsi :

Onglet établissement coordinateur (futur IHU) :

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 € HT)						
	Descriptif	Coût d'achat (en €)	Pourcentage d'utilisation (en%)	Coût total (en €)	Aide demandée (en €)	Apport (en €)
1	Equipement	100 000 €	70,0%	70 000 €	50 000 €	20 000 €
2						
3						
Total				70 000 €	50 000 €	20 000 €

Onglet partenaire fondateur :

Equipements ou amortissement d'équipements de R&D (supérieur à 4 000 € HT)				
	Descriptif	Coût d'achat (en €)	Pourcentage d'utilisation (en%)	Coût total (en €)
1	Equipement	100 000 €	30,0%	30 000 €
2				
3				
Total				30 000 €